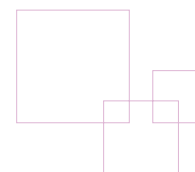


# E

## xpositions aux risques professionnels



### LE POIDS DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES MÉTIERS DE « L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE »

Les données fournies par l'Assurance Maladie sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de trajet survenus en 2006 fournissent une mesure des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de la branche de « l'aide et du soin à domicile » qui relèvent du régime général<sup>1</sup>.

En Ile-de-France, 82 % des sinistres enregistrés dans ce secteur ont concerné un accident du travail, 17 % un accident de trajet et 1 % une maladie professionnelle.

Avec près de 42 accidents du travail avec arrêt pour 1.000 salariés, les services de l'aide et des soins à domicile sont l'une des principales activités touchées par ce risque professionnel.

La branche se situe au-dessus de la moyenne régionale (26,7 pour 1 000 pour l'ensemble des branches) et, par ordre d'importance, en troisième position derrière le « bâtiment et les travaux publics » (65,4 pour 1 000) et les « services, commerces et industrie de l'alimentation » (49,1 pour 1 000).

Au niveau national, la fréquence des accidents du travail dans cette même branche est de 44 pour 1.000, elle est également supérieure à la moyenne générale (39,4).

### LES TYPES D'EXPOSITION AUX RISQUES PROFESSIONNELS<sup>2</sup>

Outil d'évaluation des expositions aux risques professionnels des salariés en France, l'enquête surveillance médicale des risques professionnels (SUMER) a pour objectifs de contribuer au repérage des expositions et d'alimenter la réflexion sur les politiques de prévention et les politiques de recherche et de définir des actions prioritaires de prévention.

Les données recueillies par le médecin du travail lors de l'examen clinique annuel du salarié renseignent sur les expositions subies dans les situations de travail. Classées en quatre catégories, les expositions concernent les contraintes organisationnelles, les contraintes physiques, les expositions aux agents biologiques et aux agents chimiques. Les résultats sont ventilés, entre autres, par famille professionnelle (FAP) et par secteur d'activité économique des établissements employeurs.

Le champ de l'enquête exclut les professionnels ne bénéficiant pas de la médecine du travail. Or c'est le cas de la grande majorité des salariés des particuliers-employeurs (employés de maison, assistants maternels, etc.). Une partie du secteur de la santé et de l'action sociale n'est pas non plus prise en compte<sup>3</sup>.

Les horaires de travail de ces salariés qui travaillent en contact avec le public sont plus souvent irréguliers et leur rythme de travail est plus souvent contraint par des demandes extérieures (collègues, patients, bénéficiaire, etc.). Si dans les établissements de soins et les établissements sociaux, en particulier, les salariés peuvent bénéficier de plus d'autonomie, ils sont également davantage soumis à des tensions liées au travail en équipe (DREES, 2007).

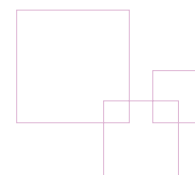
1 Ces données résultent de l'appariement de la base de données nationale de la Caisse nationale d'assurance maladie et du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). Ne sont comptabilisés que les accidents du travail ayant entraîné une interruption de travail d'un jour complet, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu, et ayant donné lieu à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière. Ces données ne renseignent pas sur les risques psycho-sociaux (Assurance Maladie CNAMTS, 2008).

2 DARES (2006), Document d'études n°121. Les résultats concernent l'année 2003.

3 Il s'agit des crèches publiques et les maisons de retraite gérées par les collectivités territoriales.

# E

## xpositions aux risques professionnels



Globalement, les professionnels des services et de l'aide à la personne sont particulièrement exposés à des contraintes physiques, en particulier posturales et articulaires fréquentes (position debout et piétinement, déplacements à pied, etc.) et associées à la manutention manuelle de charges (DARES, 2006, n°115). Les salariés de la FAP « aides-soignants » l'étant davantage que ceux de la FAP « aides à domicile et aides ménagères ».

Les principales contraintes organisationnelles ont trait au contact avec le public (notamment au risque d'agression verbale ou physique, particulièrement élevé pour la FAP « aides-soignants ») ainsi qu'au temps de travail (en particulier quand il concerne au moins 10 dimanches et 20 samedis par an et que les horaires sont variables d'un jour à l'autre, surtout pour les professionnels de la FAP « aides-soignants »).

66 % des salariés du secteur de la santé et de l'action sociale sont exposés aux agents biologiques et 27% dans le secteur des services personnels et domestiques (GUIGNON N., SANDRET N. (2006), DARES). Les salariés des FAP « aides-soignants », « assistants maternels et aides à domicile », font partie des salariés les plus exposés. L'interruption fréquente d'une tâche pour une autre induisant des gestes potentiellement contaminants, les activités de soins et celles associées au contact avec le public (entretiens, animations, etc.) exposent les personnels à des niveaux divers. Dans le domaine médico-social, 52 % des salariés sont potentiellement exposés lors des activités de soins et 59 % en pratiquant des activités diverses ; parmi eux, 22 % sont des aides à domicile.

Les risques chimiques découlent de l'utilisation de produits associés aux soins et à l'entretien des locaux. L'exposition à un ou plusieurs agents chimiques est particulièrement élevée pour les métiers de la FAP « aides-soignants » et de la FAP « aides à domicile et aides ménagères ». Des protections cutanées, respiratoires, oculaires sont requises mais diversement utilisées selon le lieu d'activité.

### ■ LE DOMICILE, UN LIEU DE TRAVAIL SPÉCIFIQUE

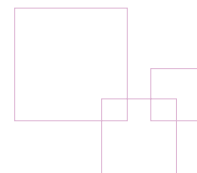
L'intervention dans des domiciles multiples et l'immixtion dans l'intimité des familles comportent des risques spécifiques dont la prévention est délicate (DUMALIN F., RAHOU N., 2008). En effet, le travail dans des domiciles privés rend quasi impossible la standardisation et la prévisibilité des situations de travail d'une part, et l'identification et la prévention des risques professionnels d'autre part.

C. Avril (2008) identifie un certain nombre d'expositions aux risques professionnels de l'aide à domicile : manutention, portage de personnes âgées, postures fatigantes ou pénibles (liées aux activités elles mêmes lors du ménage ou de l'aide aux personnes pour s'habiller par exemple, ou liées à la vétusté des logements...), déplacements fréquents, temps de travail fragmenté, pénibilité liée aux contacts réguliers et intenses avec des personnes âgées qui peuvent être très envahissants et psychologiquement pesants.

Le domicile constitue un environnement risqué car il peut ne pas être équipé et configuré pour le travail (outils / appareils et produits ménagers inadaptés, propreté et hygiène déficientes, présence d'animaux, installations électriques défectueuses, etc.). L'utilisation fréquente des produits utilisés pour l'entretien ménager et l'absence de protection constituent des risques d'autant plus importants qu'ils ne font pas l'objet de contrôles et de prévention réglementés.

# E

## xpositions aux risques professionnels



L'isolement des professionnels<sup>4</sup>, la charge affective, le harcèlement moral génèrent également des tensions de type psychologique. Intervenant seuls au domicile, les salariés n'ont quasiment pas la possibilité d'échanger sur leurs pratiques en cas de problème. Ceci est générateur d'anxiété.

Enfin, les déplacements, en particulier lorsqu'ils sont effectués entre les domiciles des bénéficiaires au moyen d'un véhicule personnel (automobile, deux roues), figurent également au rang des risques professionnels.

<sup>4</sup> Voir à ce propos l'étude de DONIOL-SHAW G., LADA E., DUSSUET A. (2007) du LATTTS sur l'isolement comme conséquence de l'organisation du travail